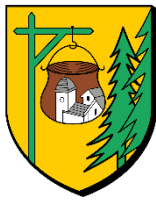


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20170306_07

Séance du 6 mars 2017

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation :

25 février 2017

Date d'affichage :

13 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le six mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Marie-Paule SCHENCK.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Dissolution du budget annexe « Assainissement »

Vu l'arrêté du Préfet du Jura en date du 29 novembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes du Plateau de Nozeroy,

Vu l'arrêté du Préfet du Jura en date du 7 décembre 2016 portant création d'une communauté de communes à l'issue de la fusion de la communauté de communes Champagnole, Porte du Haut-Jura et de la communauté de communes du Plateau de Nozeroy,

Considérant que les deux arrêtés préfectoraux susvisés traduisent le transfert de la compétence relative à l'assainissement des communes à la communauté de communes,

Considérant, dès lors, que le budget annexe « Assainissement » est aujourd'hui sans objet,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer le budget annexe « Assainissement »,
- de reporter les résultats dans le budget communal,
- de charger M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE